

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 542-C-S
Chapelle-sur-Moudon – Saint-Cierges

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Chapelle-sur-Moudon et Saint-Cierges, le tronçon de la route cantonale N° 542-C-S, compris entre les localités de Chapelle-sur-Moudon et Saint-Cierges, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) la journée en semaine :

du lundi 27 juillet 2026
au vendredi 14 août 2026
de 06h00 à 17h00

Durant la nuit et le week-end, des feux de circulation seront mis en place.

Une déviation sera mise en place et signalée sur l'itinéraire Chapelle-sur-Moudon – Peyres-Possens – Boulens – Saint-Cierges, dans les deux sens de circulation.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Boulens, Jorat-Menthue, Montanaire
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Echallens
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Centre
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations



Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 542-C-S Chapelle-sur-Moudon - Saint-Cierges

Date	Dessin	Référence	N° Plan
09.07.2026	CSA	2621-53	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

